

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/07/2018

Dossier complet le :

16/07/2018

N° d'enregistrement :

2018.2724

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation d'exploitation d'un nouveau forage d'eau potable sur la commune d'Agy (62)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jacques PATRIS vice président en charge de l'eau potable

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 3 5 7 9 0 0 0 1 8

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 17 b (dispositif de captage et de ...)	La demande d'exploitation porte sur un volume annuel de 1 095 000 m ³ /an
Rubrique 22	Pose d'une canalisation (+/- 2500 m en Dext 326mm = 815 m ²) entre forage et réseau existant soit en deçà du seuil de 2 000m ²
Rubrique 27 a	Le forage est de 38 m de profondeur (en deçà du seuil de 50 m).
Autre code	Code santé publique (L 1321-7) - Code environnement (rubrique 1.1.2.0 autorisation) - Code de l'expropriation

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à autoriser l'exploitation d'un forage réalisé sur la commune de Wailly.

Au niveaux travaux : le périmètre immédiat du captage sera à mettre en place (clôtures). Une chambre de captage sera à créer pour protéger le forage.

Il y aura également la pose d'une canalisation d'eau potable sur environ 2500 m en DN 250 ou 300 mm et les raccordements électrique et réseau de télécommunication.

4.2 Objectifs du projet

Exploiter un nouveau captage d'eau potable situé sur Wailly à hauteur de 3000 m³/J et 1 095 000 m³/an.

L'objectif est de diversifier la ressource en eau potable de la communauté urbaine d'Arras dont les ouvrages de Méaulens bénéficient d'un arrêté d'abandon de la procédure de protection. Ces ouvrages produisent un peu plus de 4 millions de m³ par an (soit 68 % de la production totale de la CUA) et pour alimenter de l'ordre de 88 000 habitants.

Son abandon programmé nécessite de trouver de nouvelles ressources pour assurer une production de pointe de 15200 m³/J

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consistera à créer une chambre de captage sécurisée pouvant abriter le système de pompage, raccorder l'ouvrage sur le réseau d'eau existant au niveau de la commune d'Agny (2500 m de canalisation), raccorder l'ouvrage au réseau électrique et de télécommunication, et mettre une clôture de 2m de haut conformément à la mise en place du périmètre de protection immédiate.

La pose des canalisations sera effectuée en tranchée ouverte sauf au niveau du franchissement du Crinchon et autre obstacle où le forage dirigé sera privilégié.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les prélèvements à hauteur de 3000 m³/j seront effectués. L'eau est envoyée dans un bassin de stockage existant avant de partir en distribution.

Il y aura des maintenances de l'ouvrage :

- régulière concernant l'électromécanique (état des pompes, équipement électrique, vérification des équipements de sécurité)
- moins régulière concernant l'ouvrage en lui-même (passage caméra, éventuelle régénération)

4.4 A-quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre du code de l'environnement rubrique 1.1.2.0, ainsi qu'au code de la santé publique et au code de l'expropriation. La procédure n'est qu'au stade de la consultation administrative, on attend votre retour pour adapter les dossiers.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
chambre de captage	8 m ² maxi
canalisation	2500 m
clôture PPI	100 m hauteur 2 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Wailly

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 44' 11" 801 Lat. 50° 14' 55" 942

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 02° 44' 11" 801 Lat. 50° 14' 55" 942

Point d'arrivée :

Long. 02° 45' 22" 536 Lat. 50° 15' 50" 277

Communes traversées :

Wailly et Agny

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	peut être : Un inventaire faune flore a été effectué, celui ci va être complété par des sondages de terrain dans le cadre de la procédure au titre du code de l'environnement. La zone étudiée est le rayon d'action soit 316 m autour du site de forage (selon avis de l'hydrogéologue agréé)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Il y a présence d'une décharge en dehors des périmètres de protection. Un suivi analytique en haute eaux et basses eaux est réalisé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	nappe souterraine. 3000 m ³ /j et 1 095 000m ³ /an
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	L'étude à conclu à ce que la nappe de la craie est déconnecté du ruisseau du Crinchon en fond de vallée mais pas de sa nappe alluviale. Modélisation jointe au dossier.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	C'est possible lors de la pose de la canalisation pour se raccorder sur le réseau existant situé à Agny.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	un apport de matériaux sera nécessaire pour faire la chambre de captage, la voirie d'accès la pose de canalisation et réseaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Pendant la phase travaux (engin de chantier) pendant l'exploitation entretien du site. A ce jour la durée du chantier n'est pas connu, pour l'exploitation 1 visite par semaine.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Pendant la phase travaux. Mais les engins utilisés seront conformes aux normes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☒	☐ ☐	Pendant la phase travaux oui, le passage d'engins et le compactage de la tranchée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas en temps normal sauf si fuite d'eau. Mais il s'agit d'eau non traitée
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Peut être avec la rocade d'Agny.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique
rapport préalable à l'avis de l'hydrogéologue (reprenant les essais de pompages pendant 3 jours en prélevant 9400 m³/J)
inventaire Faune Flore

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

P. Le Président de la Communauté
Le Vice Président Délégué

Signature



Jacques PATRIS

